



# Mise en oeuvre de la loi confortant le respect des principes de la République



**ADMYS**  
AVOCATS

Une demi-journée en visioconférence:

**Le lundi 22 novembre de 9h à 13h**

*Animée par Maëlle Comte*

*Maitre de conférence en droit public*

*Référent Laïcité*



## 9h – 9h30

La laïcité en France : rappel historique et enjeux de la loi du 24 août 2021

## 9h30 – 10h30

Le nouveau cadre fixé pour les associations :

- *Comprendre le nouveau contrat d'engagement républicain*
- *Les nouvelles modalités de dissolution des associations en cas d'atteinte aux principes de la République*

## 10h30 – 11h

Le rôle des collectivités territoriales dans la protection des femmes et des enfants

- *L'élu et la lutte contre les mariages forcés*
- *Le nouveau régime de l'instruction en famille*
- *Le renforcement du contrôle des établissements privés hors contrat*



## 11h – 12h 45

La neutralité du service public, aspects pratiques :

- *Comment intégrer les clauses relatives à la neutralité du service public dans vos contrats de la commande publique ?*
- *Nommer un référent laïcité et former les fonctionnaires*
- *Maîtriser le risque du déféré préfectoral accéléré en cas d'atteinte grave au principe de neutralité*

## 12h45 – 13h

Clôture de la formation et échanges avec les participants sur la mise en oeuvre de la loi



## OFFRE

350 € TTC

la formation et le support de  
présentation (par inscription  
individuelle)



## INSCRIPTION

Rien de plus simple!

Envoyez un courriel à  
[jc@admys-avocats.com](mailto:jc@admys-avocats.com)

Nous vous adresserons  
une demande de confirmation  
et votre lien d'inscription

**Cabinet ADMYS Avocats AARPI**

40 - 41 qui Fulchiron - 69005 Lyon

2 Villade Ségur - 75007 Paris

15 quai Koch - 67000 Strasbourg

09.72.35.86.69

[contact@admys-avocats.com](mailto:contact@admys-avocats.com)

[www.admys-avocats.com](http://www.admys-avocats.com)



**ADMYS**  
AVOCATS